COMPTE RENDU DU
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA CHARTE ROMAIN JACOB 11

Date : 23/09/2026 14h→15h30
Lieu : Siège AFDAIM + visio

Présents : cf. émargement

****

Ordre du jour :

- Point sur les différents groupes de travail
- Perspectives sur l'année à venir

****

1. Points sur les différents groupes de travail

Groupe référent handicap établissements de soins

Présentation / Mr Nal

La dernière réunion s'est tenue le 18/05 à l'HPGN, en présence de l'UGECAM et des cinq établissements participants :

- CH de Carcassonne
- CH de Narbonne
- HPGN (Hôpital Privé du Grand Narbonne)
- Clinique des 4 Fontaines (Inicea-Narbonne)
- [Établissement à confirmer]

Travaux et projets de l'UGECAM

L'UGECAM (Union pour la gestion des établissements des caisses d'Assurance Maladie) mène plusieurs projets visant à améliorer le parcours de soins des personnes en situation de handicap.

Ces projets s'appuient notamment sur :

- la mise à disposition de boîtes à outils / kits ;

- des démarches de recueil et d'analyse de données ;
- l'amélioration de l'identification et de la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Identification des référents handicap

Les référents handicap sont désormais nommés dans les différents établissements. Toutefois, leur identification et leur positionnement restent parfois difficiles :

- les référents ne sont pas toujours connus ou identifiés au sein des établissements ;
- certains établissements disposent d'un référent par service, sans référent identifié pour assurer une fonction de coordination à l'échelle de l'établissement ;
- les missions de référent handicap ne bénéficient pas toujours d'un temps dédié.

Il apparaît donc nécessaire de stabiliser la liste des référents et des établissements concernés, notamment en raison de plusieurs changements actuellement en cours dans les établissements.

Une organisation avec un référent handicap identifié et centralisé par établissement, plutôt qu'un référent par service, est à privilégier afin de faciliter la coordination et la lisibilité du dispositif.

Accessibilité et prise en compte des aidants

Le travail engagé sur l'accessibilité motrice est effectif.

Des progrès restent toutefois à réaliser concernant :

- la prise en compte des aidants ;
- les besoins liés aux déficits sensoriels ;
- plus largement, l'adaptation de l'accueil et du parcours de soins aux différents types de handicap.

Financement

La question du financement des postes de référents handicap reste un point de difficulté, en raison de l'absence de financement identifié par l'ARS pour ces missions.

Points à poursuivre

- Actualiser et stabiliser la liste des établissements et des référents handicap.
- Clarifier le positionnement du référent handicap au sein de chaque établissement.
- Favoriser l'identification d'un référent central par établissement.
- Poursuivre les travaux sur l'accessibilité, notamment concernant les déficits sensoriels.
- Renforcer la prise en compte des aidants dans le parcours de soins.
- Poursuivre la réflexion sur le temps dédié et le financement des missions de référent handicap.

Groupe Dispositifs existants

Présentation / Mme HUC

La dernière réunion du groupe s'est tenue le 22/06.

Recensement des ressources existantes

Le groupe poursuit un travail de recensement des répertoires, annuaires et sites utiles concernant les dispositifs et ressources disponibles.

Deux publics cibles ont été identifiés :

- les professionnels ;
- les familles, proches et aidants.

Accessibilité des annuaires

Les CPTS amorcent actuellement un travail de sensibilisation autour de l'accessibilité des annuaires, afin de faciliter leur utilisation et leur accès par les personnes concernées et les professionnels.

Répertoire de référence

Le ROR (Répertoire opérationnel des ressources) demeure la référence nationale. Ses données sont notamment reprises dans ViaTrajectoire.

Groupe ESMS

Présentation / Mr GORIEU

Outil Handidactique

Une communication a été réalisée auprès des équipes concernant l'outil Handidactique, notamment :

- par l'intégration d'une information dans les signatures de mails ;
- par la proposition de temps de présentation en visioconférence.

L'objectif est de favoriser la connaissance et l'utilisation de cet outil par les professionnels.

Implication des personnes accompagnées

Un projet est également en cours via l'implication des personnes accompagnées.

Il prévoit la création d'un support de communication type vidéo/ou chanson.

2. Echanges / mise en commun

Club Handicap Gard

Mme Le Baron présente le Club Handicap Gard, espace de coopération territoriale porté par le CHU de Nîmes et l'Unapei 30, dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Le Club Handicap Gard propose une démarche plus opérationnelle et orientée vers l'action que le CDCRJ.

Actions de prévention

Les SAMSAH et SAVS peuvent constituer des relais importants pour les personnes vivant à domicile (exemple présenté de la démarche de APF/ France Handicap dans l'Aude) ; et les CPTS pour les personnes accompagnées au sein des établissements et services médico-sociaux.

La question du consentement aux actions de prévention doit être intégrée aux réflexions, ainsi que la mise en place de « consultations blanches ».

L'action du mammobus est effective.

Une réflexion reste toutefois à mener concernant l'identification d'un interlocuteur pour les actions de prévention dans d'autres spécialités, notamment en cardiologie et addiction.

Les CPTS travaillent actuellement sur les parcours de santé, notamment dans le cadre de leurs projets de santé. À ce titre, les parcours post-AVC constituent notamment une piste de travail identifiée.

Etablissements signataires de la Charte

Il a été identifié que la base de données d'Handidactique comporte certaines erreurs ou informations incomplètes.

Lors du travail de recensement, plusieurs structures ont notamment pu :

- ne pas être intégrées à la base ;
- être rattachées à un département différent de celui correspondant à leur implantation.

Un travail de vérification et de mise à jour de la base de données des signataires de la Charte est actuellement engagé par Handidactique.

Nous pourrons, si nécessaire, faire le relais des structures concernées afin de contribuer à la fiabilisation des données.

Afin de faciliter les recherches et les vérifications, Handidactique demande de préciser :

- la ville dans laquelle la Charte a été signée ;
- la date de signature de la Charte.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est envisagée début 2027, afin de permettre un travail effectif des groupes entre temps.